

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 26 mai 2021
Convocation faite
Le 12 mai 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 18 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-05-095), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n° 2021-05-095), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2021-05-094), Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n° 2021-05-094), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. GUION), M^{me} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-05-110 Suites à donner au Programme d'Intérêt Général (PIG)
« Habiter Mieux en Ardenne » (annexe)

Vu la participation de la Communauté, à travers le Syndicat Mixte du Pays des Vallées de Meuse et de Semoy, au programme Habiter Mieux 2012-2017 et les très bons résultats de cette opération sur notre territoire,

Vu sa délibération n° 2018-06-119 du 27 juin 2018, confirmant l'engagement de la Communauté dans le futur PIG,

Vu sa délibération n° 2020-11-263 du 24 novembre 2020, approuvant l'avenant n° 1 à la convention relative au PIG « Habiter Mieux en Ardennes »,

Considérant l'arrivée à échéance du PIG actuel au 21 septembre 2021,

Considérant l'avis favorable, du Comité de Pilotage, du 16 novembre 2020, de la mise en place d'un prochain PIG, à l'échelle du Département,

Considérant la volonté des EPCI de poursuivre leurs actions en faveur de l'habitat, à l'issue du PIG en cours et souhaitant notamment maîtriser l'animation de ces programmes,

Considérant qu'à l'issue de ce PIG, en concertation avec les autres EPCI, il a été décidé de scinder le prochain dispositif départemental en trois zones,

Considérant que pour notre territoire, le dispositif « Nord » sera territorialisé à l'échelle du Parc Naturel Régional des Ardennes, regroupant la Communauté de Communes Ardenne Thiérache et la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardennes,

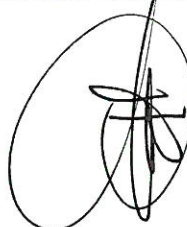
Considérant la nécessité de prolonger le PIG actuel de 6 mois,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

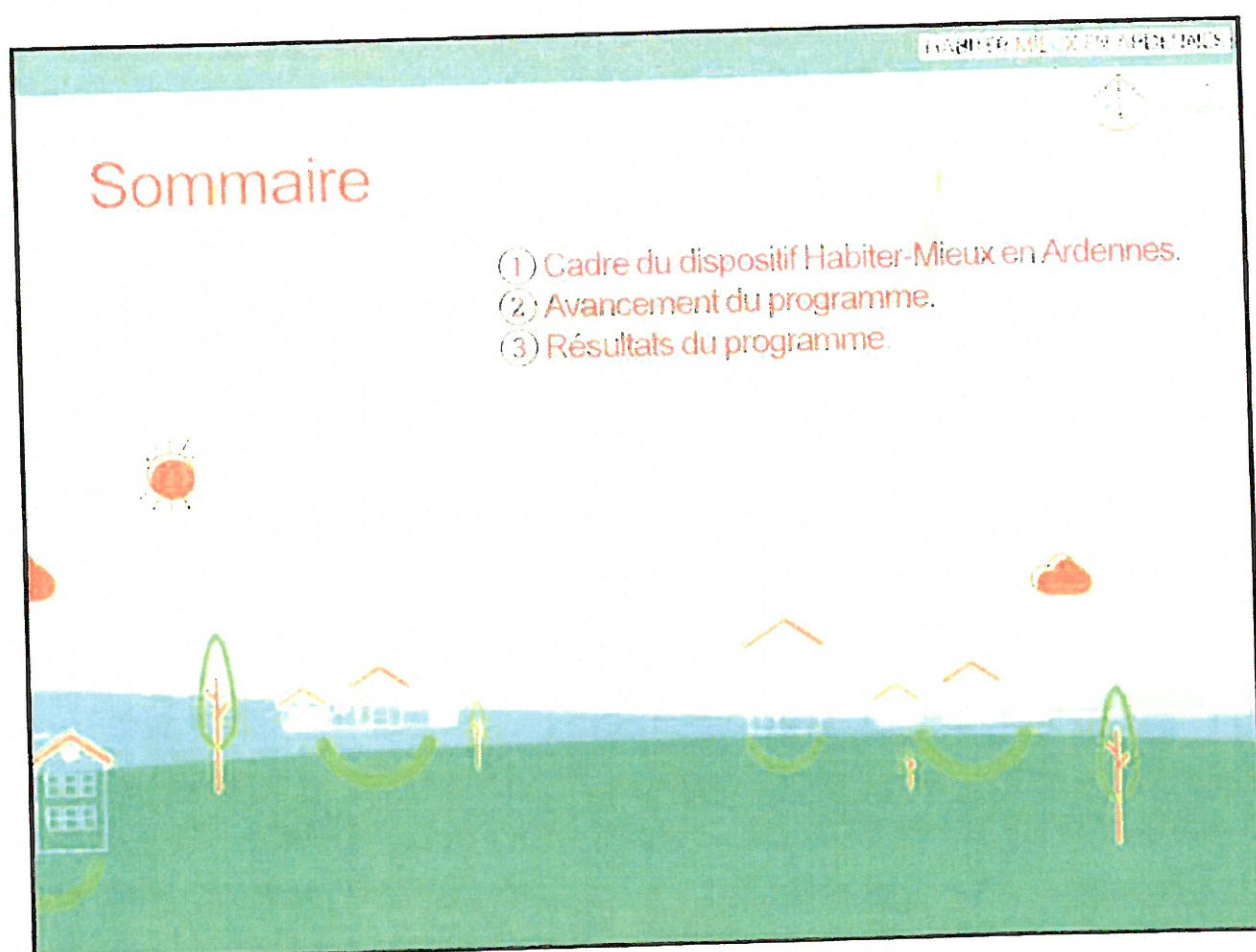
- * **approuve** la prolongation de 6 mois du PIG actuel,
- * **autorise** le Président à signer l'avenant correspondant à la convention qui nous lie avec le Conseil Départemental des Ardennes,
- * **approuve** l'engagement aux côtés de la Communauté de Communes Ardenne Thiérache et de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, dans un dispositif (OPAH ou PIG) qui sera porté par le Parc Naturel Régional des Ardennes, à l'issu du PIG actuel,
- * **confie** au Parc Naturel Régional des Ardennes, la gestion du dispositif SARE,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a series of loops and a final vertical stroke, enclosed within a large, irregular oval shape.





1. Cadre du dispositif Habiter Mieux en Ardennes.



- Objectif de réhabilitation de 2 271 logements sur la période 2018-2021 :
 - 180 logements indignes ou dégradés ;
 - 564 logements pour le maintien à domicile ;
 - 1 377 logements en amélioration thermique ;
 - 150 logements en copropriétés fragiles.
- Lancement de l'opération : 21 septembre 2018.
- 24,7 M€ d'aides de l'Anah, de l'Etat et du Fonds commun d'intervention EPCI-Région.

2. Avancement du programme :

Actions de communication réalisées durant la 3^{ème} année du programme.

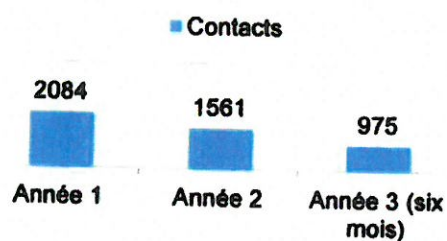
- Contexte sanitaire à nouveau défavorable à la conduite d'actions de communication en année 3.
- Présence d'« Habiter-Mieux en Ardennes » lors des Journées de l'immobilier, en octobre 2020.
- Réunion d'information en visio-conférence auprès de la C.C Ardennes Thiérache (18/01/2021) (suite à la proposition d'Urbam de présenter le programme aux nouveaux maires ardennais).
- Article de presse dans « L'Ardennais » le 26/03/2021.

3. Résultats du programme : Repérage des propriétaires.

HABITER MIEUX EN ARDENNES

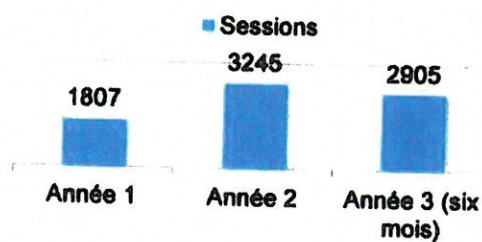


4 620 contacts renseignés.



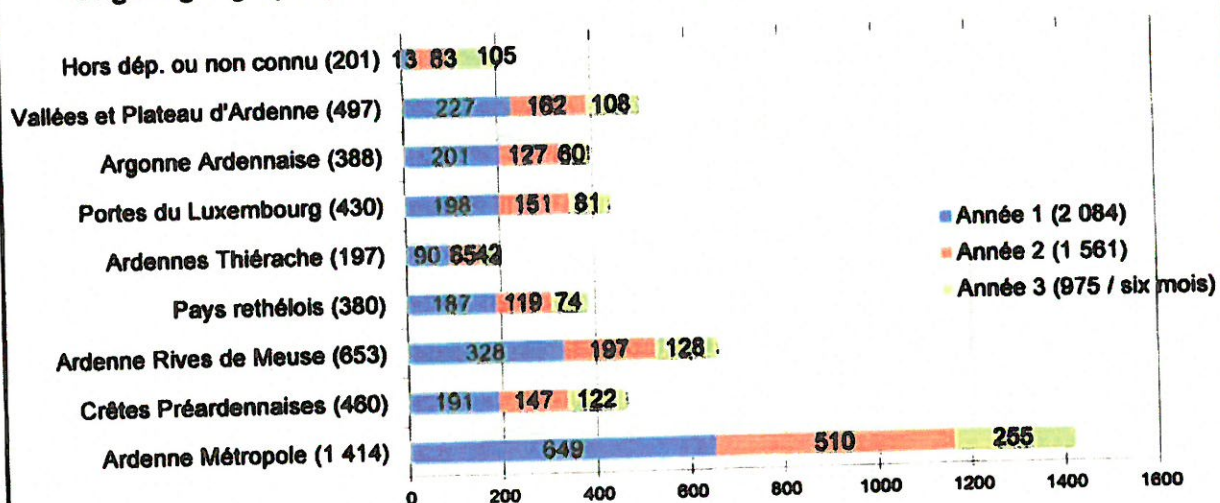
- 88 % de propriétaires occupants.
- 71 % de contacts directs et 29 % d'orientations par les réseaux.

- Confirmation de forte hausse de fréquentation du site internet.



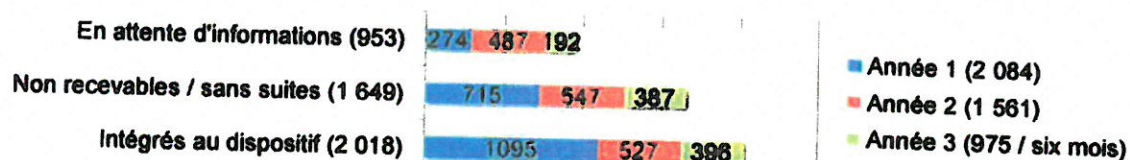
3. Résultats du programme : Repérage des propriétaires.

Origine géographique des 4 620 contacts renseignés.



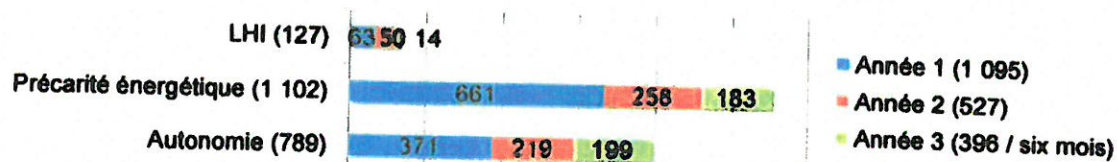
3. Résultats du programme : Repérage des propriétaires.

Répartition des contacts.



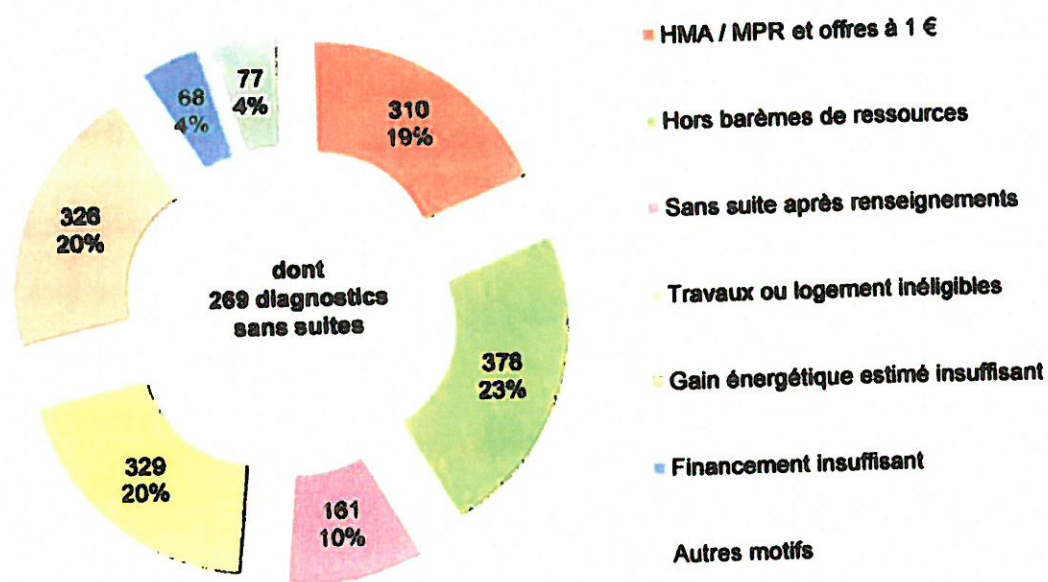
Le nombre de contacts intégrés au dispositif à nouveau supérieur aux demandes non recevables ou sans suite en année 3 (contrairement à l'année 2).

Répartition thématique des contacts intégrés au dispositif.



3. Résultats du programme :

1 649 dossiers non recevables ou sans suite.



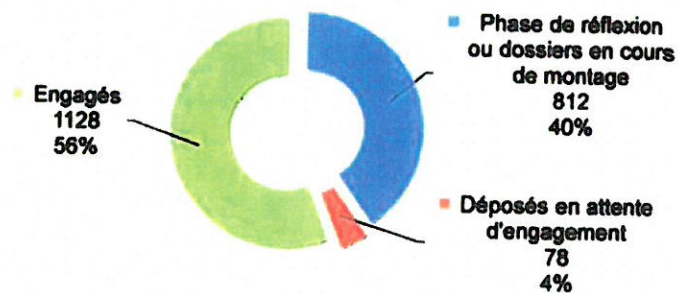


3. Résultats du programme : Etat d'avancement des dossiers.

2 371 contacts orientés vers un diagnostic de situation.



2 018 dossiers actifs (diagnostics réalisés et intégrés au dispositif).



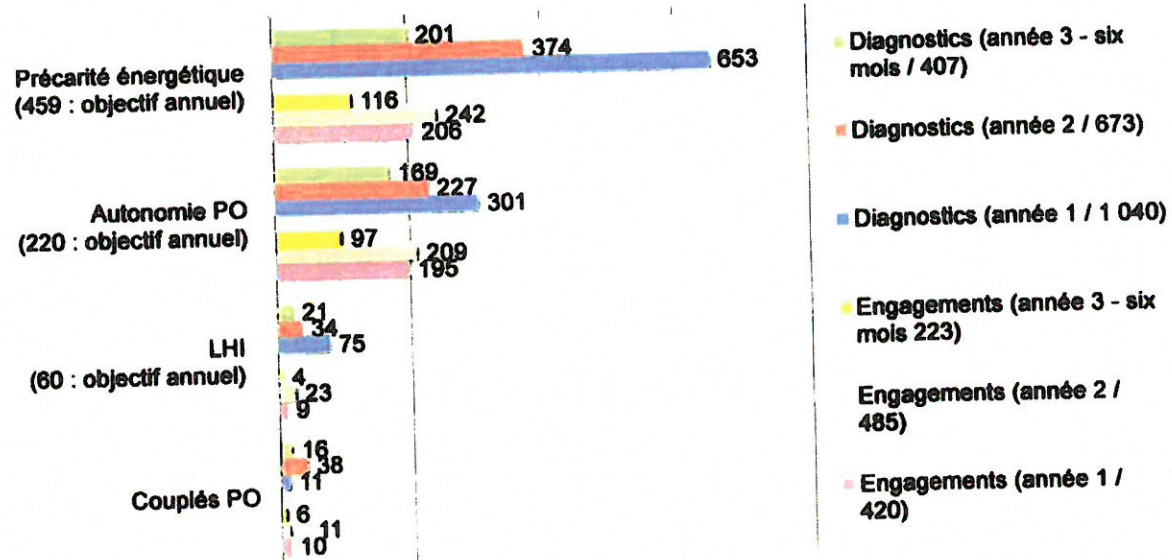
3. Résultats du programme :

Dossiers engagés.

2 120 diagnostics de situations réalisés.

1 128 dossiers engagés

- 1 094 PO (819 très modestes / 275 modestes)
- 34 PB (38 logements).

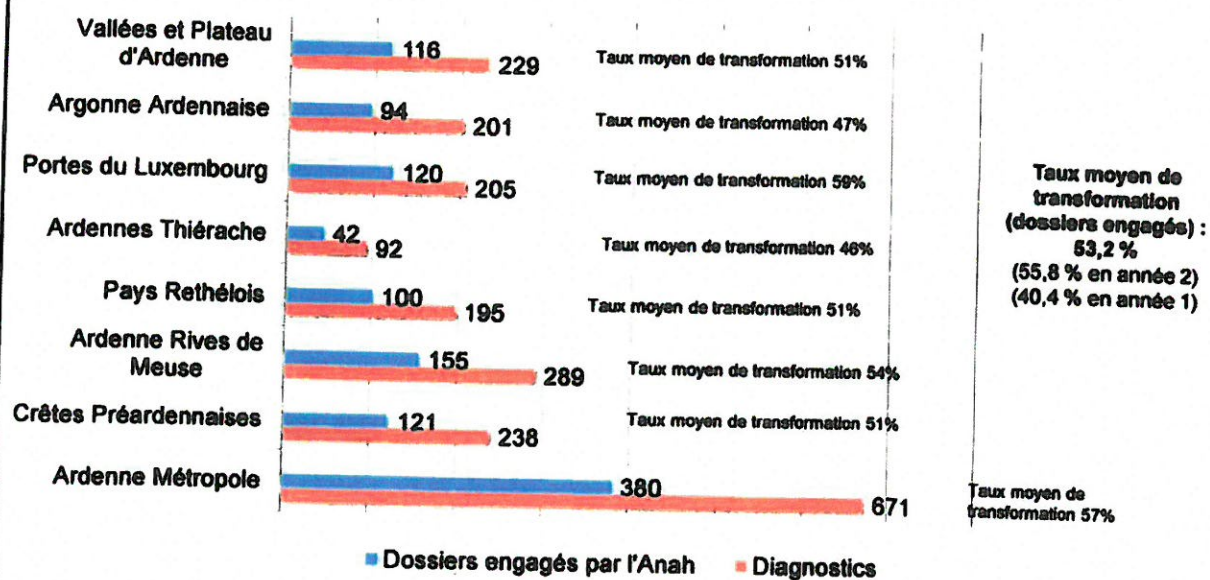


3. Résultats du programme : Dossiers engagés.

HABITER MIEUX EN ARDENNES



Diagnostiques et dossiers engagés par EPCI (données globales années 1, 2 et 3).

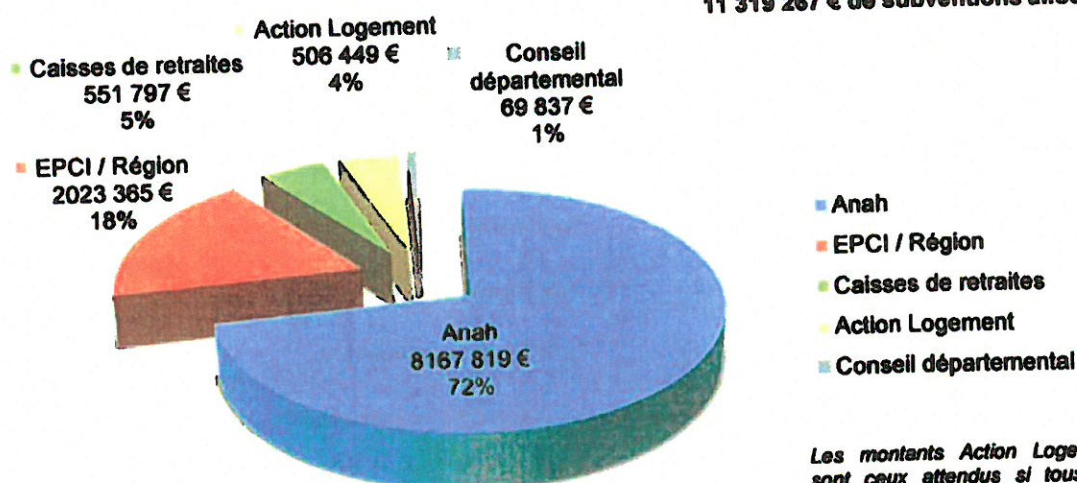


3. Résultats du programme :

Incidences financières des dossiers engagés.

20 516 702 € de travaux engagés.

11 319 267 € de subventions allouées.



Coût moyen de travaux : 18 188 €

Subvention moyenne : 10 035 €

Taux moyen de subvention: 55,2 %

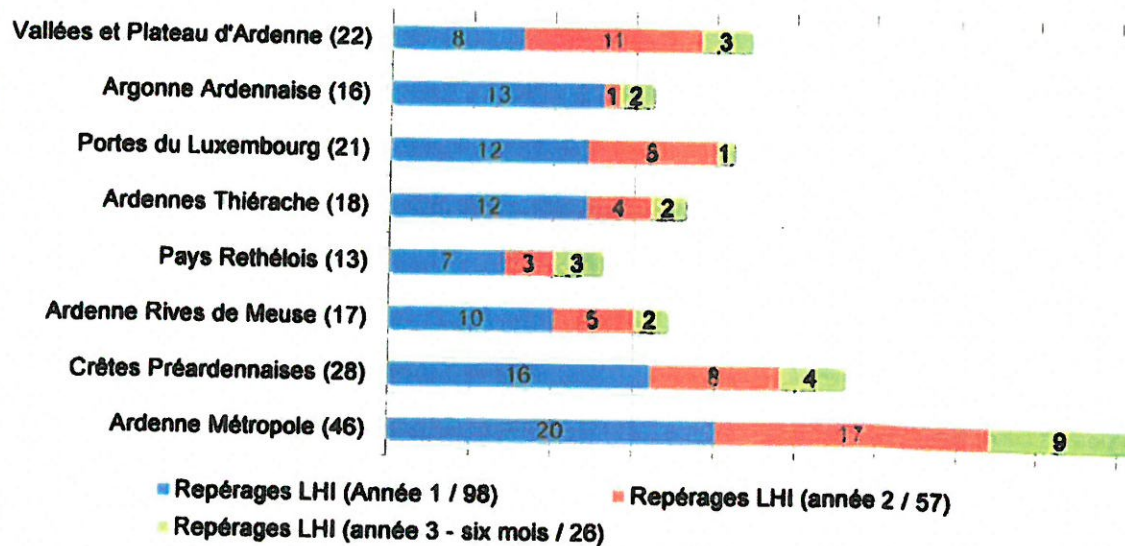
Les montants Action Logement sont ceux attendus si tous les dossiers déposés sont engagés.

3. Résultats du programme :

Bilan thématique Habitat indigne.

181 repérages éligibles au dispositif.

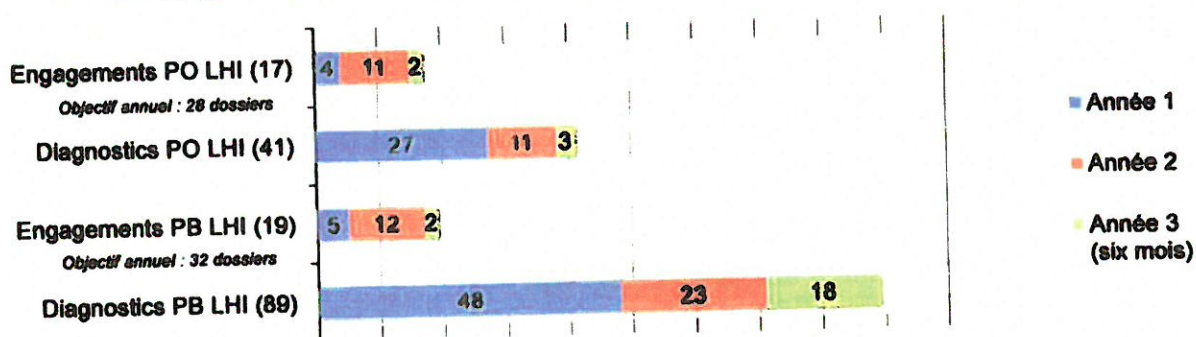
Répartition des repérages éligibles par EPCI et par année.



3. Résultats du programme :

Bilan thématique Habitat indigne.

130 diagnostics réalisés pour 36 dossiers engagés.



Taux de transformation
diagnostics / dossiers :

- Année 1 : 75 / 9 (12%)
- Année 2 : 109 / 32 (29,4%)
- Année 3 : 130 / 36 (27,7%)

Montant de travaux : 3 404 368 €
Montant moyen de travaux : 94 566 €

Montant de subventions Anah : 987 008 €
Montant de subventions EPCI : 322 696 €
Montant de subventions autres : 97 999 €

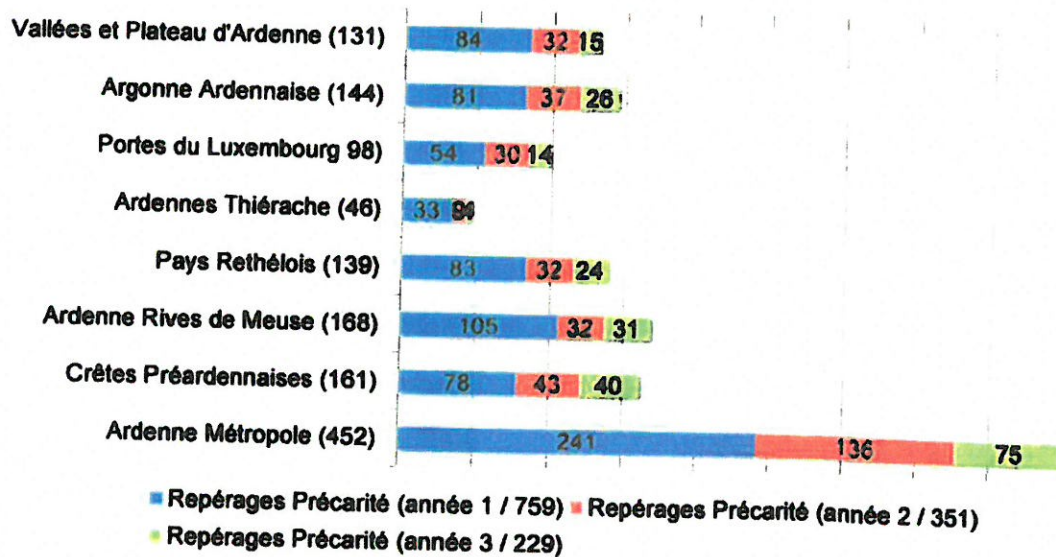
Montant moyen de subventions : 39 103 €
Taux moyen de subventions : 41,3%



3. Résultats du programme : Bilan thématique Précarité énergétique.

1 339 repérages éligibles au dispositif.

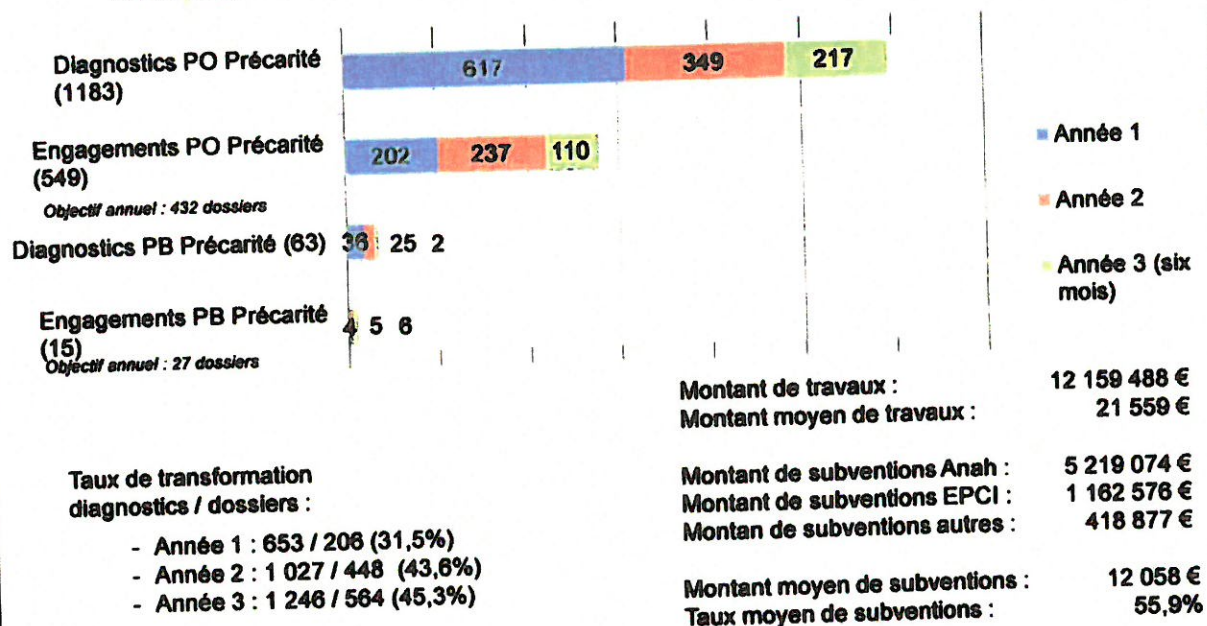
Répartition des repérages éligibles par EPCI et par année.



3. Résultats du programme :

Bilan thématique Précarité énergétique.

1 246 diagnostics réalisés pour 564 dossiers engagés.

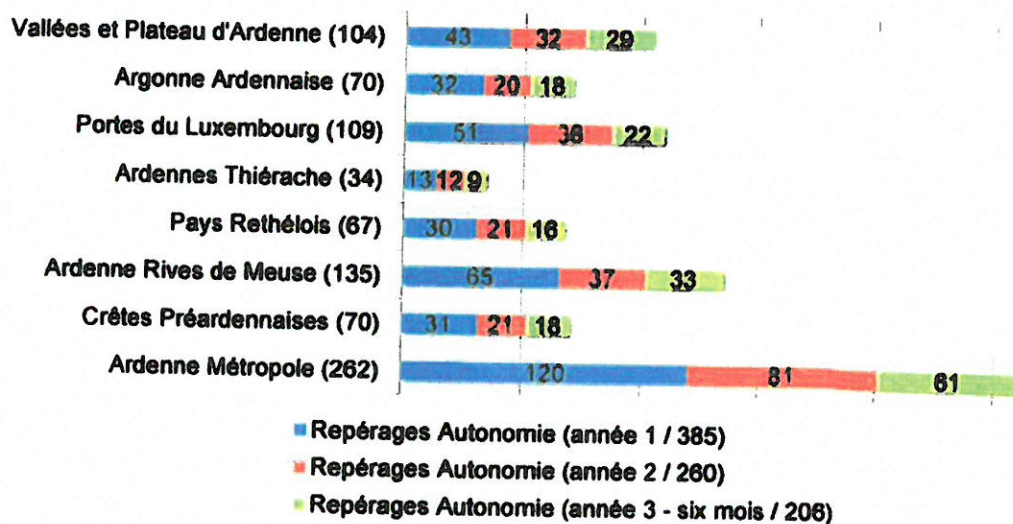




3. Résultats du programme : Bilan thématique Autonomie.

851 repérages éligibles au dispositif.

Répartition des repérages éligibles par EPCI et par année.



3. Résultats du programme :

Bilan thématique Autonomie.

744 diagnostics réalisés pour 528 dossiers engagés.



**Taux de transformation
diagnostics / dossiers :**

- Année 1 : 312 / 205 (65,7%)
- Année 2 : 577 / 425 (73,6%)
- Année 3 : 744 / 528 (71,0%)

Montant de travaux : 4 952 846 €
Montant moyen de travaux : 9 380 €

Montant de subventions Anah : 1 961 737 €
Montant de subventions EPCI : 538 093 €
Montant de subventions autres : 611 207 €

Montant moyen de subventions : 5 892 €
Taux moyen de subventions : 62,8%



























Téléphone : 03.24.71.00.91

Web : www.habitermieux08.fr

Mail : habitermieux08@urbam.fr

Adresse administrative : Habiter-Mieux en Ardennes
23 A, Rue André Dhôtel
08130 ATTIGNY

Points d'accueils :

URBAM CONSEIL 23 A, Rue André Dhôtel 08130 ATTIGNY	SOLHA 5, Rue Vaudidon 08000 CHARLEVILLE
---	--





